



Règlement intérieur de l'Espaç'ados

Ce règlement a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs adolescents afin de réunir les meilleures conditions d'accueil possibles pour les jeunes. Nous le considérons comme un outil éducatif, permettant aux jeunes de vivre en collectivité dans le respect de tous.

Jours d'ouverture (sauf jours fériés ou fermetures exceptionnelles) et Horaires (peuvent varier en fonction des activités et sorties proposées) :

Périodes d'ouverture	St Julien l'Ars	Lavoux	Savigny	Bonnes
Vendredis soirs 19h30 à 22h	Tous les vendredis soirs de 19 h 30 à 22 h	1fois par mois	1fois par mois	1fois par mois
Samedi après midi	à Saint Julien l'Ars, de 11h à 15h			
Vacances scolaires / Ouverture du lundi au vendredi de 14h à 18h (sauf projet particulier possibilité d'ouverture de 9h à 22h30) à Saint Julien l'Ars, et dans les autres communes en fonction des actions mises en place				

Transport : (réservation 48 h à l'avance)

Un transport peut être organisé entre le domicile du jeune et le lieu d'activités durant les jours d'ouverture une carte de 10 trajets sera délivrée pour 4 €. A chaque trajet la carte sera poinçonnée. Ce transport ne peut être organisé que pour les jeunes de l'ex communauté de communes de Vienne et Moulière.

Les horaires des rendez-vous dans les différentes communes varient en fonction du nombre de jeunes.

Adhésion :

Afin que l'adhésion ou l'inscription à une activité soit effective, il est nécessaire de fournir les documents suivants :

- ✓ fiche d'adhésion,
- ✓ fiche sanitaire dument complété ainsi que la copie du carnet de vaccination,
- ✓ fiche d'inscription au séjour (au cas où vous inscrivez votre enfant à un séjour),
- ✓ le règlement intérieur signé par le responsable légal et l'enfant.
- ✓ règlement de 12 €.

L'adhésion est valable du 4 septembre 2017 au 31 Aout 2018. Une carte d'adhérent ne sera délivrée qu'après réception du dossier complet.

L'adhésion implique l'acceptation du présent règlement par signature de l'adhérent et de son responsable légal (pour les mineurs)

Activités et sorties :

Les activités et sorties se font en fonction des demandes et des opportunités locales. Pendant les vacances scolaires, le planning est disponible dans les lieux d'accueil à la fin de chaque semaine pour la semaine suivante. Hors vacances scolaires, les préadolescents, les adolescents, et les familles sont tenus informés par lettre d'informations numérique et par voie d'affichage dans les différents lieux d'accueil. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications ou annulations en fonction du nombre d'inscrits, de la météo... En cas d'annulation, le remboursement pourra être demandé.

Une fois l'inscription validée, aucun remboursement en cas d'absence ne pourra être exigé.

Les inscriptions ne sont fermes et définitives qu'une fois le dossier complet remis et la totalité du règlement effectué.

Les jeunes de moins de 14 ans, une fois arrivé sur les différents lieux d'accueil (entre 14h et 14h30), ne pourront partir

qu'à partir de 17h30.

Les jeunes de plus de 14 ans auront la possibilité d'accéder librement au local et d'en repartir dès qu'il le souhaite.

Une autorisation parentale (intégrée à la fiche d'adhésion), signée par les parents ou le tuteur légal lors de l'inscription, permet aux adhérents mineurs d'accéder et de quitter la structure sans être accompagné d'un adulte.

Soins médicaux :

Aucun médicament ne peut être administré par l'équipe d'animation. En cas d'accident, les parents sont prévenus immédiatement. S'ils ne peuvent être joints, le Directeur peut prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé du jeune (Autorisation parentale sur la fiche sanitaire).

Recommandations :

Le port de bijoux et d'objets de valeur est fortement déconseillé. L'Espace'ados ne peut pas être tenu responsable des pertes et vols des objets et vêtements appartenant aux jeunes.

De plus les jeunes ne pourront utiliser les nouveaux outils de technologie tel que les portables, mp4, consoles portables pendant les temps d'animation et de séjours (sauf si cela fait partie du projet)

Notre projet :

Notre association laïque respecte les valeurs et les cultures diverses et s'abstient de toute propagande, qu'elles soient politiques ou religieuses. Notre projet vise à permettre à chacun de s'épanouir individuellement dans une organisation collective et faire ainsi l'apprentissage du « vivre ensemble ».

Nous souhaitons favoriser la citoyenneté par l'implication des jeunes, aussi bien dans le projet associatif, que les projets éducatifs.

Lieu de vie :

Ce lieu de vie est celui des jeunes, néanmoins ils ont la responsabilité de le respecter. Les dégradations sur le bâtiment ou le matériel seront sanctionnées et feront l'objet d'une demande de réparation financière auprès du responsable légal.

Il est interdit d'introduire à l'Espace'ados tout objet dangereux (couteaux, cutter...)

Après les activités, les jeunes participent ensemble au rangement et au nettoyage de la salle.

L'Espace'ados s'inscrit dans une démarche d'environnement durable, l'équipe d'animation et les jeunes veilleront au respect de cet engagement.

Lieu de rencontres :

Cet espace est un lieu d'échanges et de rencontres, tous les jeunes sont les bienvenus. Chacun devra donc faire preuve d'indulgence et de respect des différences vis à vis des autres jeunes et des adultes présents.

Certaines discussions ou relations peuvent faire émerger des désaccords, l'espace de convivialité impose donc de régler ces conflits par le dialogue.

Lieu d'action :

Les jeunes sont force de proposition. Ils peuvent être moteurs dans la mise en œuvre de projets (activités, mini camps, ...). Les animateurs les soutiendront dans leurs démarches.

Face à la loi :

La consommation d'alcool est interdite.

Depuis la parution de la loi du 1^{er} janvier 2008, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'Espace'ados (l'enceinte de l'Espace'ados comprend le local et l'espace extérieur proche du local) ainsi que durant les sorties et les séjours.

Par conséquent, La Ligue de l'Enseignement, se réserve le droit de refuser l'accès de l'Espace'ados aux jeunes qui ne respecteront pas les clauses du présent règlement intérieur.

Signature de l'adhérent :

Signature des parents ou du tuteur légal